

SEANCE DU 20 MARS 2017

Absents : Mrs LARMINET. BRASSART. Mmes DERCOURT. LEJEUNE. HAUTEFEUILLE, excusés.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTHEU-MARQUENTERRE

La loi d'accès au logement et à un urbanisme rénové dite loi ALUR en date du 24 mars 2014 prévoit dans son article 136 que la Communauté de Communes ou Communauté d'agglomération existant à la date de publication de la loi et qui n'exerce pas la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme ou de document d'urbanisme en tenant lieu, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de ladite loi. Dans le délai de 3 mois précédant le terme du délai de 3 ans mentionné précédemment, si au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

Au vu des contextes locaux, des délais nécessaires à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le transfert de compétence en matière de PLU n'est pas opportun.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'oppose au transfert automatique de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Monsieur DELATTRE Bernard, 1^{er} adjoint, le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 présenté par Mr le Maire, à savoir :

Dépenses de fonctionnement : 26 761 €

Recettes de fonctionnement : 194 566.14 € soit un excédent de 167 805.14 €

Dépenses d'investissement : 9 515 €

Recettes d'investissement : 205 262.29 € soit un excédent de 195 747.29 €

L'excédent global 2016 est donc de 363 552.43 €

BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote le budget primitif 2017 équilibré en section d'exploitation à la somme de 196 278 €, à savoir :

Dépenses :

Charges à caractère général : 8 300 €

Dotations aux amortissements : 24 925 €

Virement à la section d'investissement : 163 053 €

Recettes :

Vente de produits : 28 000 €

Opérations d'ordre : 473 €

Excédent reporté : 167 805 €

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à la somme de 383 725 €, à savoir :

Dépenses :

Immobilisations en cours : 371 252 €

Immobilisations incorporelles : 12 000 €

Opérations d'ordre : 473 €

Recettes

Amortissement des immobilisations : 24 925 €

Virement de la section de fonctionnement : 163 053 €

Résultat reporté : 195 747 €

VENTE DES ANCIENS GARAGES COMMUNAUX ET D'UNE PARTIE DE LA SECTION AA N° 3 A MR ET MME GUYOT YVON

Le conseil municipal décide vendre à Monsieur et Madame GUYOT Yvon, domiciliés 15 rue de la mairie à Sailly-Flibeaucourt, les anciens garages communaux jouxtant leur propriété ainsi qu'une partie de la section AA n° 3 pour une superficie totale d'environ 400 m², au prix ferme, définitif et non révisable de VINGT CINQ MILLE EUROS net vendeur. Les frais de division cadastrale ainsi que les frais notariaux seront à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document concernant cette affaire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTHEIU-MARQUENTERRE – CREATION DE LA COMMISSION LOCALE CHARGEE D'EVALUER LES TRANSFERTS DE CHARGES

Monsieur le Maire est désigné par le conseil municipal représentant qui siégera au sein de la Commission Locale Chargée d'évaluer les Transferts de Charges de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'Association des Maires de France pour l'année 2017. L'adhésion s'élève pour cette année à la somme de 259.81 €.